



Abandon domicile conjugal et Prestation Compensatoire

Par **MINERAL**, le **26/07/2012** à **19:03**

Je suis âgé de 58 ans, ma femme en a presque 50.

Nous sommes mariés depuis 21 ans, et nous sommes sur le point de divorcer.

Nous avons deux filles de 17 et 19 ans.

Je suis chef d'entreprise et ma femme travaille toujours avec moi.

Ma femme a un amant depuis 4 ans (qui est mon principal collaborateur évidemment)

j'ai toléré cette situation pour attendre que les filles soient adultes, et aussi pour préserver l'entreprise.

Première question : je suis toujours domicilié au domicile commun mais j'occupe une petite annexe où je dors : je rentre tard et part tôt. J'ai signé une promesse d'achat d'une petite maison car cette situation n'est plus tenable. Si je quitte notre domicile maintenant, est-ce que je peux être accusé d'abandon du domicile conjugal ?

Deuxième question : si nous divorçons, nous sommes d'accord sur la pension alimentaire (1.200 euros) mais en plus ma femme veut une prestation compensatoire. Mais est ce bien normal dans la mesure où elle est en tort (j'ai des preuves) ? Du fait que j'ai une liaison depuis deux mois, elle me dit que nous sommes à égalité. Est-ce vrai ?

Merci d'avance de votre réponse.